



## GESTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES EN FRANCE : LA POLITIQUE DU «CHACUN CHEZ SOI ET CHACUN POUR SOI» A ÉCHOUÉ, IL EST TEMPS DE LA STOPPER !

**2007**

Privatisation des sociétés d'autoroute  
Transfert aux départements du réseau routier national  
«non structurant»

Fin de la mise à disposition des DDE aux départements

**2010**

Disparition des DDE

**2012**

Suppression des missions d'appui de l'Etat auprès des petites collectivités (entretien des routes et ouvrages d'art)

**2012**

Transfert de l'éducation et de la sécurité routière à l'Intérieur

**2017**

«Action publique 2022» lance un plan social sur le Cere-  
ma, centre national d'expertise sur les infrastructures et  
ouvrages d'art (-800 postes d'ici 2022)

**2020**

Transfert des ex-laboratoires des Ponts et Chaussées  
(IFSTTAR) à l'enseignement supérieur

**2021**

Projet de Loi 3DS (ex 4D): Mise en perspective de la fin  
du réseau routier national structurant par transfert «par  
appartement» aux collectivités

### CLASSEMENT INTERNATIONAL DU RÉSEAU ROUTIER DE LA FRANCE DU POINT DE VUE DE LA QUALITÉ D'USAGE :

JUSQU'EN 2012 :  
**1<sup>ER</sup>**

2018 :  
**7<sup>EME</sup>**

2019 :  
**18<sup>EME</sup>**

### JUSQU'OUÙ LA CHUTE ? A QUAND UN « GÈNES » À LA FRANÇAISE ?

La FEETS-FO s'oppose à une nouvelle vente « de gré à gré » par appartements du réseau routier national, et défend le modèle des Directions Interdépartementales des Routes qui ont démontré leur efficacité en dépit des mesures budgétaires drastiques qui leur sont imposées depuis des années.  
**La FEETS-FO apporte son soutien à l'appel à la grève et à la manifestation du SNP2E-FO le 15 juin 2021, en particulier pour :**

- Le maintien d'un réseau routier national géré par l'Etat à travers les DIR pour assurer l'égalité de traitement et l'accès à un service public essentiel au quotidien,
- L'abandon des projets 3DS anciennement 4D

et RRN 20-30 ainsi que la fin des adossements avec les SCA,

- Un recrutement important de personnels dans les DIR sous statut et la titularisation des contractuels pour assurer nos missions dans de bonnes conditions,
- L'augmentation des budgets d'entretien et exploitation des DIR pour permettre la régénération complète des infrastructures routières et assurer la sécurité des usagers. Ce budget annuel doit être à minima de 1 milliards €/an,

Face à la loi 3DS Notre mot d'ordre en 4 D : Durablement Déterminés à se Défendre pour le service public de Demain !